



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Yolaine LAUGERAT

Ordre du jour :

- Convention de gestion de vacance de poste par le CDG 18
- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Equipement des classes en capteurs CO2
- Point sur le protocole 35 h
- Validation des travaux forestiers (ONF)
- Comice Agricole 2023
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Projet Cantine/Garderie

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- **Présents** : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sébastien CHABOT, Olivier DE BRIE, Angélique HUET, Françoise JACQUET, Claudine CHEMIERE, Ludovic MAHÉ, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Régis VAULLERIN, Marie CALURAUD, Dominique PERRAGUIN, Anita GUINARD-AKRETICHE,
- **Absentes excusées** : Marie-Alvina SHKURA, Germaine DE BENGY
- **Absents avec pouvoir** : Chrystele GOND pouvoir à Claudine CHEMIERE
Astrid COTTÉ pouvoir à Yolaine LAUGERAT
Pascal RENARD pouvoir Ludovic MAHÉ
Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Marie CALURAUD

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 03 février 2022

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ Convention de gestion de vacance de poste par le CDG 18

Le Maire, informe l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés [...] 3° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C [...] » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues en application des articles 3, 38, 39, 44, 51, 64 et 68 [...] ».

Le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur Internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Vu la complexité d'utilisation de ce service, le CDG 18 propose aux collectivités qui le souhaitent, de gérer leurs déclarations d'emploi et de leurs nominations moyennant une facturation à l'acte. Les collectivités ont tout de même accès à la CVthèque du Site Emploi Territorial.

Pour assurer ces missions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal (Syndical, Communautaire...) d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du SET proposée par le CDG 18 et d'autoriser le Maire (ou le Président) à conclure et signer la convention type à partir de laquelle la saisie des DVE sera faite par le CDG 18 à titre onéreux. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.

Le Conseil Municipal :

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Décide:

- D'autoriser le CDG 18 à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18 annexée à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité ;

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

➤ **Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Suite à l'intégration de la Commune d'Allouis et à la prise de compétence SDIS par la communauté de communes Terres du Haut Berry, la **Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 07 février 2022 afin de calculer les transferts de charges qui en découlent.**

Conformément à l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT a été adopté à la majorité de ses membres lors de la réunion du 07 février 2022.

Ce rapport doit désormais être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Une fois approuvé par l'ensemble des Conseils Municipaux, le Conseil Communautaire pourra délibérer sur le montant des Attributions de Compensations 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport du 07 février 2022 ci-joint de la Commission Locale des Charges Transférées.

➤ **Equippedement des classes en capteurs CO2**

Depuis la crise sanitaire, il est vivement recommandé d'équiper les locaux recevant du public et notamment les classes, de capteurs de CO2. Jusqu'au 15 avril 2022, cet équipement est subventionné soit à hauteur de 50,00 € par capteur soit à hauteur de 2,00 € par élève.

Après étude, nous avons évalué les besoins à 10 capteurs. Le coût total est de 782,00 € TTC (capteurs plus batteries).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acheter les 10 capteurs de CO2 ainsi que les batteries de fonctionnement,
- dit que cette somme sera inscrite au budget 2022

➤ **Point sur le protocole 35 h**

Monsieur le Maire explique que le protocole sur l'application des 35 H a été établi et validé par un groupe de travail composé d'un représentant de l'équipe technique, un représentant du

service administratif, un représentant du service périscolaire, du maire et de deux adjoints. Ce protocole comporte les mentions légales du temps de travail ainsi qu'une proposition d'annualisation du temps de travail pour l'équipe technique établie sur 3 périodes de l'année. Ce protocole a été transmis au centre de gestion pour validation par le comité technique. Dès le retour du centre de gestion, nous définirons une date de mise en application de ce protocole.

➤ Validation des travaux forestiers (ONF)

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le technicien de l'ONF sur les travaux à envisager pour l'entretien de notre forêt.

Il faut prévoir des travaux permettant la régénération naturelle, des travaux de cloisonnement c'est-à-dire la création de layons afin de permettre la circulation d'engins sur les parcelles, ceci pour un montant de 5 680,00 €.

En contre partie l'exploitation de certaines parcelles nous permet d'estimer une recette d'environ 53 000,00 €. A cette recette, il faut ajouter les indemnités reçues suite au dommage subi sur une parcelle rue du Montet à savoir 3 034,00 € de préjudice patrimonial plus 500,00 € de préjudice écologique. Toutefois, il faudra prévoir des travaux l'année prochaine pour la suite de l'entretien de notre domaine forestier.

➤ Projet Cantine/Garderie

Monsieur le Maire explique la nécessité de réhabilitation de la cantine-garderie. Il présente deux options pour ce projet :

Option A : utiliser le garage et le préau pour les transformer en garderie en les reliant au bâtiment existant et réaménager la cantine,

Option B : réhabiliter la cantine et prendre le logement jouxtant la cantine pour le transformer en garderie.

Pour cela, il faut procéder à des études de faisabilité et de coût.

En tenant compte du fait que la Commune ne peut bénéficier d'une subvention DETR que sur un seul projet à la fois par an et que la demande pour 2022 a été faite sur le projet city stade, il faut travailler sur le projet cantine-garderie dès maintenant afin de pouvoir déposer une nouvelle demande de subvention DETR début 2023.

Cela implique de lancer les études dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à lancer les études sur les options A et B du projet cantine-garderie
- Dit que le montant de ces études sera inscrit au budget principal 2022

➤ Comice Agricole 2023

Le comice agricole et rural du canton de SAINT MARTIN D'AUXIGNY, initialement prévu les 22 et 23 août 2020, se déroulera les 26 et 27 août 2023.

Le comité d'organisation a été élu le 2 mars et se compose de :

Madame NOUBLANCHE Chrystelle, présidente, Monsieur LALANNE Jean-Pierre et AUDEBERT Michel, vice-présidents, Madame VERDIER Marie-Christine, trésorière, Madame DAMADE Béatrice, trésorière adjointe et Madame LALANNE Catherine, secrétaire.

Les différentes commissions de fonctionnement ont été constituées, il serait judicieux que chaque commune y soit représentée. Une réunion des associations sera programmée courant mars afin de savoir s'il y a des bénévoles.

➤ **Questions diverses.**

Françoise JACQUET fait un point sur la commission communautaire environnement à laquelle elle a assisté (présentation du PCAT, point sur la RI...)

Affouage : il faut désigner 3 personnes pour représenter la commune pour estimer les parcelles à vendre. Se seront Messieurs FAIST Bruno, DE BRIE Olivier et MAHE Ludovic

Logement de Bourgneuf : les subventions régionales ont été versées (32 200,00 €) ainsi que la subvention de 9 200,00 € du SDE.

La fédération nationale de chasse nous a contactés pour mettre en place 2 500 m² de jachère fleurie. Elle nous fournit les graines au prix de 12,50 € pour les 5 kg nécessaires à l'ensemencement des parcelles. Plusieurs emplacements sont envisagés : près de la bibliothèque, au cimetière...

Le trail de la Communauté de communes se déroulera le 14 mai à MENETOU SALON.

Soirée Téléthon le 1^{er} avril à la salle des fêtes de St Eloy de Gy : présentation du bilan 2021 et des actions de l'AFM.

Commission jeunesse : suite à l'envoi d'un courrier, déjà 4 jeunes se sont manifestés.

Après-midi ludique : le CCAS a décidé de mettre en place un après-midi ludique destiné aux personnes âgées le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois. La première séance est prévue le lundi 4 avril, salle du conseil.

Cette année, la journée citoyenne se déroulera le samedi 9 avril et sera plutôt centrée sur Bourgneuf.

Une commission finances est prévue le **26 mars à 9h** pour préparer le budget 2022.

Du 3 au 12 mars, exposition à la mairie de MOROGUES « LES FEMMES EN POLITIQUE »

Le prochain Conseil municipal est fixé le **07 avril 2022**

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire

Yolaine LAUGERAT

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

